

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2024-18

Objet : Vérification et maintenance des extincteurs et autres équipements de sécurité des bâtiments de la commune- Attribution du marché.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU la consultation référencée MAPA n°2024-02 établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché de fournitures et services pour la vérification et la maintenance des extincteurs et autres équipements de sécurité des bâtiments de la commune,

VU la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « demat-ampa.fr » en date du 26 mars 2024,

Considérant le rapport d'analyse des offres de cette consultation établi en date du 26 avril 2024, par la Responsable du service bâtiments de la commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Le marché de fournitures et services pour la vérification et la maintenance des extincteurs et autres équipements de sécurité des bâtiments de la commune est attribué à la société ECB SECURITE dont le siège social est à Anglet pour, un montant maximum de prestations s'élevant à 5 000 € HT par an pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois.

ARTICLE 2. Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à cette consultation.

ARTICLE 3. Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4. La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 06 mai 2024.

Le Maire,

Eva BELIN

